

Aide alimentaire en Seine-Saint-Denis

Etat des lieux et analyse des besoins

Décembre 2020 – Juillet 2021

SYNTHESE | FEVRIER 2022

Diagnostic réalisé par Clélie Nallet et Pauline Mary, sous la responsabilité de Valérie Puvilland (Interlogement93)

Pour le compte de Madame la Préfète déléguée pour l'égalité des chances en Seine-Saint-Denis et l'UD DRIHL93

Ce diagnostic sur l'aide alimentaire en Seine-Saint-Denis couvre trois objectifs principaux :

- Elaborer un panorama des opérations d'aide alimentaire sur le territoire et des besoins pourvus et non pourvus
- Questionner l'adéquation entre les dispositifs en place et les besoins
- Proposer des recommandations ayant pour objectif d'améliorer la couverture du besoin

Il s'est déroulé entre décembre 2020 et juillet 2021, dans un contexte particulièrement mouvant. La crise sanitaire a en effet significativement modifié le paysage de l'aide : les modalités d'intervention de la plupart des opérateurs d'aide alimentaire ont connu une évolution, de « nouveaux » acteurs se sont impliqués et les responsabilités publiques liées à l'aide alimentaire ont évolué. La crise sanitaire est également venue amplifier et parfois révéler des situations de précarité déjà bien présentes sur le territoire. L'étude participe à une évaluation quantitative et qualitative de la couverture des besoins, en considérant leur répartition territoriale, leur diversité, et leurs spécificités.

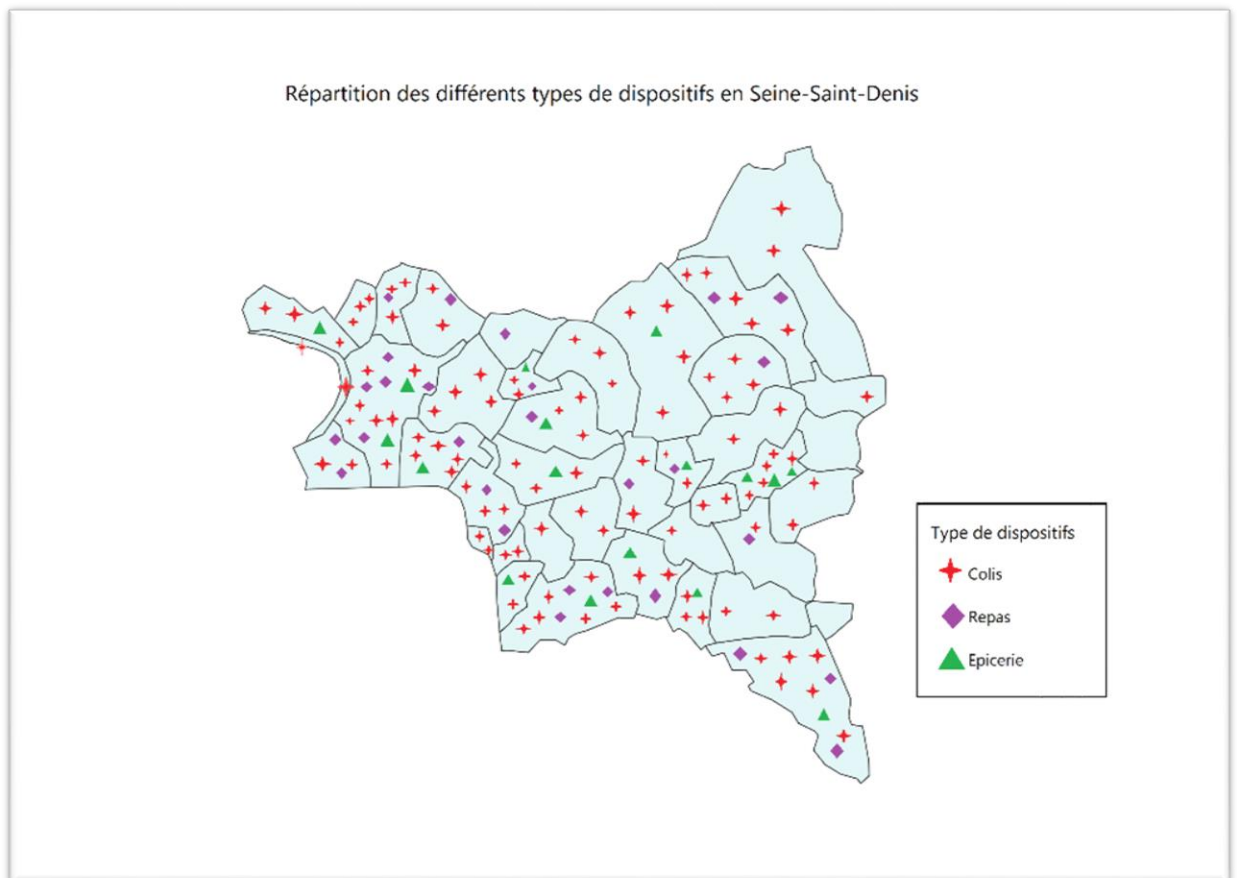
METHODOLOGIE

Ce diagnostic est construit sur des données recueillies entre décembre 2020 et mai 2021 par différents canaux :

- Un **questionnaire auto-administré aux opérateurs d'aide alimentaire** du territoire. Ce questionnaire, envoyé à 137 associations et aux 40 CCAS de Seine-Saint-Denis, a fait l'objet de **90 réponses**.
- Un **travail qualitatif** (entretiens, observation participante) auprès d'une sélection de **30 acteurs de l'aide alimentaire** (associations, réseaux informels, fournisseurs, régulateurs, pouvoirs publics).
- Un **questionnaire auto-administré aux prescripteurs SIAO**, sur la place de l'aide alimentaire dans les activités des accompagnants sociaux. **220 réponses** obtenues (taux de réponse de 7%).

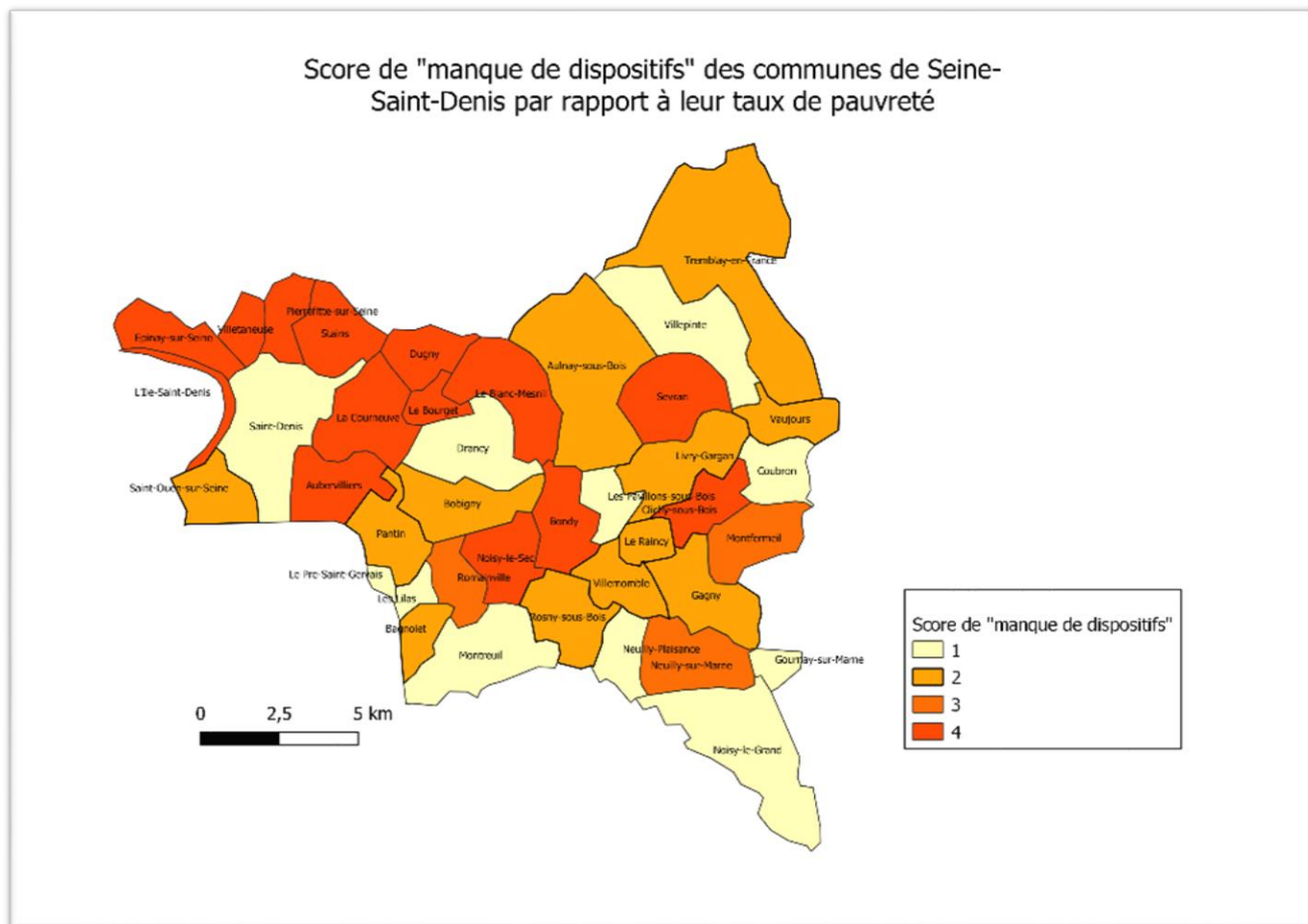
I. Le paysage de l'aide alimentaire et la mise en perspective de l'offre et des besoins en Seine-Saint-Denis

- Le territoire de Seine-Saint-Denis fait preuve d'un **très fort dynamisme** en termes d'aide alimentaire. Les difficultés méthodologiques rencontrées (manque de données préexistantes et d'indicateurs communs) et les témoignages des acteurs font néanmoins ressortir la nécessité d'**accroître la lisibilité** du paysage de l'aide alimentaire séquanodionysien.
- De **nouveaux acteurs** ont émergé (soit nouvellement créés soit initialement dans l'action sociale mais sans activité d'aide alimentaire) : **41 %** des associations opératrices d'aide alimentaire interrogées *via* le questionnaire ne réalisaient pas d'action d'aide alimentaire avant le premier confinement.
- Des **inégalités territoriales** départementales ressortent en termes de niveaux de précarité et de dispositifs implantés : l'Ouest du département est globalement plus précaire que l'Est, mais aussi plus fourni en dispositifs d'aide alimentaire. L'offre (en quantité et en diversité) varie d'une commune à l'autre.



Carte 1 : Répartition par commune des dispositifs recensés à l'aide du questionnaire aux associations.

Les colis alimentaires représentent le type de service le plus proposé et le mieux réparti sur le territoire. Les épiceries sociales sont assez méconnues du public interrogé. Le diagnostic révèle la pertinence et la nécessité d'une diversité de dispositifs pour répondre aux différentes typologies de besoins, d'autant que la moitié des publics rencontrés déclare avoir recours à plusieurs dispositifs d'aide alimentaire, et pour certains en dépendre.



Carte 2 : Score du « manque de dispositifs » d'aide alimentaire des communes de Seine-Saint-Denis

Un score a été calculé pour chaque commune par rapport au niveau du taux de pauvreté et au nombre de dispositifs comptabilisés. Les **zones à prioriser pour le développement de l'aide alimentaire** se situent majoritairement à l'Ouest et au centre du département, avec Sevran et Clichy-sous-Bois à l'Est.¹

¹ Plus le score est élevé, plus le déséquilibre entre ces deux éléments est grand. Saint-Denis a un score faible car la précarité y est élevée mais le nombre de dispositifs également. Coubron a un score faible car le nombre de dispositifs est très faible mais le taux de pauvreté aussi.

II. La couverture des besoins

➤ Les opérateurs

- Les opérateurs rencontrent des **difficultés opérationnelles multiples**, principalement liées aux problématiques du local ou du stockage et de l'approvisionnement en denrées. Presque deux tiers des associations considèrent leurs financements instables ou très fragiles.
- L'activités des associations dédiées à l'aide alimentaire repose essentiellement sur le **bénévolat**. La question du renouvellement générationnel des bénévoles se pose actuellement avec acuité. La crise sanitaire et les capacités des acteurs à réagir lors de la réponse d'urgence renforcent les réflexions sur une dynamique de professionnalisation de l'aide.
- La grande majorité des acteurs fait part de sa **volonté d'adapter au mieux l'aide au besoin** des publics et de réflexions actuellement menées sur l'aspect qualitatif de l'aide fournie. Les **contraintes** liées au **système d'approvisionnement** actuel ne favorisent cependant pas l'aspect qualitatif des produits, ni l'acquisition des produits considérés comme manquants (produits infantiles, produits halal). Des initiatives intéressantes d'achat groupé en gros des produits manquants se mettent en place sur le territoire.

➤ Les bénéficiaires

- Diversité des **situations socio-économiques**, des **niveaux d'équipement** ainsi que des **degrés de précarité alimentaire** des bénéficiaires. Presque la moitié des répondants sont logés en appartement ou maison, 22 % en hôtel social. Les $\frac{3}{4}$ des répondants déclarent avoir une situation ou une difficulté spécifique, principalement des problèmes de santé (29%) ou des situations d'accès aux droits (37%). 74% des bénéficiaires considèrent que l'aide alimentaire constitue une aide essentielle dont ils ne peuvent pas se passer.
- La moitié des bénéficiaires estime que sa situation financière s'est dégradée par rapport à l'année dernière. Parmi eux, la moitié fait un lien entre cette dégradation de leur niveau de vie et la crise sanitaire. **60 % déclarent ne pas avoir reçu d'aide avant le premier confinement**. Cela s'explique par différents facteurs : une dégradation du niveau de vie liée à la crise, des raisons liées à des trajectoires personnelles, ainsi que l'effet même de la mise en place de nouveaux dispositifs spécifiques (étudiants, personnes à l'hôtel) d'aide depuis la crise sanitaire.
- Les modalités **d'accueil et de traitement des bénéficiaires**, ainsi que **l'aspect qualitatif et la diversité des produits proposés** sont les principaux facteurs qui impactent l'expérience de l'aide des bénéficiaires. Sur la question de la forme de l'aide, on observe une nette préférence pour les **tickets services** (64%). Différents aspects positifs sont mis en avant : pouvoir acheter selon ses préférences alimentaires, pouvoir acheter des produits adaptés à des problématiques de santé (diabète) et des produits d'hygiène, le fait de pouvoir se rendre sur un lieu d'achat.

➤ **Besoins non pourvus et non-recours**

- **64% des CCAS et 44% des associations** estiment que l'aide qu'ils arrivent à apporter est **quantitativement insuffisante** au regard des besoins auxquels ils font face.
- Les **réseaux de solidarité informels** jouent un rôle important dans la résorption des besoins non pourvus. L'aide apportée est inconditionnelle et s'inscrit dans une dynamique d'« aller-vers », ce qui permet d'inclure des publics pour qui il est particulièrement complexe de s'inscrire aux distributions alimentaires plus classiques.
- **45 % des accompagnants sociaux estiment que les orientations de leurs publics vers des dispositifs d'aide alimentaire sont compliquées à mettre en œuvre.** C'est particulièrement le cas pour l'orientation des personnes sans domiciliation. Il existe d'importantes disparités territoriales en termes d'accessibilité à l'aide.

III. Repenser, coordonner et outiller le système de l'aide alimentaire

- Des exemples inspirants d'aide alimentaire combinée à de **l'accompagnement social** (à différents degrés) sont observables en Seine-Saint-Denis.
- Les acteurs ont apprécié les différentes dynamiques de coordination (au niveau départemental ou communal), intensifiées depuis la crise sanitaire. Des **attentes importantes sur la coordination demeurent** : 96 % des associations interrogées estiment que la coordination est à améliorer. 90 % des associations considèrent qu'il serait utile de se coordonner pour échanger des produits alimentaires et pour partager des moyens matériels. Le pourcentage est similaire à propos de la connaissance des acteurs pour orienter de façon optimale et pour une meilleure couverture territoriale. Ces dynamiques sont en cours dans certaines communes sous l'impulsion des CCAS, avec des résultats opérationnels concrets.
- Le besoin de **mieux outiller les accompagnants sociaux** ressort, pour des évaluations plus objectives de la précarité alimentaire et des orientations plus efficaces et moins variables d'un professionnel à l'autre :
 - 62 % des prescripteurs SIAO interrogés estiment qu'une formation sur les questions alimentaires est nécessaire.
 - 73 % sont favorables à l'idée d'un logiciel qui permettrait de faire une demande pour les personnes suivies.
- Une réflexion sur un **système de régulation centralisé** de l'aide alimentaire pourrait permettre d'éviter la multiplication des outils et des canaux d'orientation et donc de clarifier et de fluidifier le système, et de le rendre plus égalitaire.

Recommandations

1. *Cœuvrer pour un paysage de l'aide alimentaire lisible et également réparti*

- **Recommandation 1** : Favoriser la lisibilité des actions présentes sur le territoire : via le renforcement de *Soliguide*, complété par des guides au format papier pour les personnes en situation de rupture numérique.
- **Recommandation 2** : Veiller à la répartition territoriale des dispositifs d'aide alimentaire en analysant les besoins avant l'implantation de nouveaux dispositifs, dans la mesure du possible.

2. *Alléger les problématiques opérationnelles des associations*

- **Recommandation 3** : Augmenter la visibilité des acteurs de l'aide alimentaire sur leurs propres actions dans le temps : en diversifiant les formes de financement et en faisant en sorte que ces derniers soient adaptés à des dépenses régulières (loyer, entretien de véhicules, salaires...).
- **Recommandation 4** : Soutenir les acteurs face aux lourdeurs logistiques et au manque de moyens et encourager les solutions innovantes moins contraignantes comme les partenariats entre acteurs (achats groupés, mutualisation d'équipements accompagnée) ou les solutions contournant la logistique (transferts monétaires).
- **Recommandation 5** : Accompagner les acteurs de l'aide alimentaire sur la problématique des ressources humaines en soutenant la formation des bénévoles et des créations de postes et en réfléchissant à une professionnalisation de l'aide (ressources plus pérennes et aux compétences techniques).

3. *Favoriser des dispositifs adaptés aux besoins des publics*

- **Recommandation 6** : Travailler sur l'aspect qualitatif des produits proposés et sur la capacité des publics à cuisiner en encourageant l'intervention de professionnels de la nutrition, en repensant le système d'approvisionnement de l'aide (achats en gros, circuits-courts, réflexion dans le cadre des Plans alimentaires territoriaux) et en renforçant la capacité des publics à cuisiner (cuisines partagées à disposition).
- **Recommandation 7** : Résorber les besoins peu couverts en termes de produits et d'accompagnement. Pour les produits : appuyer l'achat de ces produits, encourager des initiatives positionnées sur ces problématiques spécifiques, favoriser les aides financières. Pour l'accompagnement : convier différents professionnels (santé, accompagnants sociaux etc.) sur des lieux d'aide alimentaire, favoriser les dispositifs utilisant l'aide alimentaire comme passerelle vers l'accompagnement.
- **Recommandation 8** : S'assurer que les dispositifs mis en place soient adaptés aux besoins des bénéficiaires et touchent leur public cible en analysant les besoins avant le déploiement de projets, en renforçant le suivi et le *reporting* des dispositifs en place, en encourageant les enquêtes de suivi auprès des bénéficiaires.

4. *Lutter contre les besoins non pourvus et le non-recours*

- **Recommandation 9 : Faciliter l'accès aux dispositifs et lutter contre les disparités territoriales** en renforçant la visibilité des actions en place, en travaillant sur les conditionnalités et les conditions d'accueil des publics, en pensant des dispositifs basés sur « l'aller-vers » et en considérant les disparités territoriales d'accessibilité aux dispositifs.

5. *Outiller et coordonner l'aide alimentaire*

- **Recommandation 10 : Renforcer la coordination entre les acteurs de l'aide alimentaire** en augmentant la fréquence des réunions départementales, en lançant des groupes de travail et de co-construction sur des thématiques spécifiques, en élargissant la liste des acteurs invités, et en outillant les acteurs (cartographies partagées, planning partagé, etc.).
- **Recommandation 11 : Outiller et former les accompagnants sociaux** sur les problématiques de précarité alimentaire et augmenter leur connaissance des dispositifs mobilisables sur le territoire (déploiement de *Soliguide* aux professionnels).
- **Recommandation 12 : Réfléchir à une régulation centralisée de l'aide alimentaire au niveau départemental**, pour que l'accès aux dispositifs soit le plus égalitaire possible. Elle permettrait de lier les missions de recensement, d'information et de mise en relation entre personnes dans le besoin et dispositifs adaptés.